

LE MECANISME DE SUBVENTIONS « VIVRE DIGNEMENT »



**Incitation à travers le
processus de subvention**
Quelques exemples et leçons apprises
juin 2022



Les communautés de la région de Tahoua au Niger soutenues par des projets financés par le mécanisme de financement Vivre dignement célèbrent la Journée mondiale des réfugiés en juin 2022

Introduction

[Le mécanisme de subventions « Vivre dignement »](#) a été fondé en 2020 pour canaliser efficacement et efficacement les financements afin de promouvoir des approches axées sur le développement face aux crises de déplacement nouvelles, récurrentes et prolongées. L'installation a été conçue pour bénéficier à un large éventail de personnes déplacées, y compris les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les rapatriés et les communautés d'accueil.

Bien que les projets financés ne soient pas, en mai 2022, opérationnels depuis suffisamment longtemps pour partager des enseignements propres à chacun, certains enseignements peuvent toutefois déjà être tirés au niveau du mécanisme de subvention suite à deux appels à propositions. Ces appels étaient basés sur [la stratégie du mécanisme de subventions « Vivre dignement »](#), qui décrit une approche de financement flexible pour faire face à diverses situations de déplacement forcé dans le monde.

Le mécanisme de subvention, en particulier, considère que l'utilisation du financement pour inciter à un changement de politique en faveur des

communautés touchées par le déplacement est le fondement de son approche. Une telle incitation est conforme aux conclusions du [rapport du Groupe de haut niveau sur les déplacements internes](#) et au document de l'[OCDE sur le financement des situations de réfugiés](#).

Accroître la participation des personnes déplacées

PROBLÈMES À RÉSOUDRE : Malgré l'engagement pris lors du Grand Bargain en 2016, la « révolution de la participation » n'a pas encore été réalisée dans la mesure envisagée, comme [l'ont indiqué l'OIM et l'Institut Egmont dans leur événement sur la participation des personnes déplacées dans mars 2022](#) et [l'ODI dans son rapport 2021](#).

Le mécanisme de subventions « Vivre dignement » vise à contribuer à la révolution de la participation à différents niveaux, y compris, mais sans s'y limiter, sa structure de gouvernance, sa stratégie, ses appels à propositions et le processus d'évaluation des propositions de projets. Certaines des mesures prises pour accroître la participation des personnes déplacées sont les suivantes :

- Les appels à propositions de projets exigent que les projets soient construits autour des priorités des personnes déplacées. Le premier appel à propositions exigeait que les projets potentiels soient construits autour d'au moins trois priorités déclarées.
- Le mécanisme de subvention a conseillé à tous les partenaires de mise en oeuvre de favoriser l'inclusion des personnes déplacées dans les comités consultatifs locaux du projet.
- Des efforts ont été faits pour inclure des personnes ayant une expérience vécue du déplacement dans le comité d'évaluation du mécanisme de subventions « Vivre dignement » grâce à la collaboration avec [Share the Platform](#), qui a collaboré avec [Scholars at Risk](#) lors de la proposition d'éventuels membres du comité d'évaluation.
- Les organisations dirigées par des réfugiés/déplacés étaient également éligibles pour demander des subventions.
- La plupart des méthodologies d'innovation soulignent la nécessité de concevoir des solutions innovantes en pensant aux utilisateurs finaux. En encourageant la

LE MECANISME DE SUBVENTIONS « VIVRE DIGNEMENT »

mise en œuvre d'approches innovantes par ses bénéficiaires, le mécanisme de subventions « Vivre dignement » vise à accroître la co-création et la participation des personnes déplacées dans les projets.

- Le mécanisme de subvention promeut une programmation adaptative qui donne aux bénéficiaires la flexibilité de rester pertinents dans des contextes opérationnels en évolution rapide, afin de modifier les activités pour répondre aux besoins changeants des personnes déplacées.
- Étant donné que les valeurs et principes directeurs du mécanisme de subvention incluent des approches communautaires et centrées sur les personnes, de nombreux projets sélectionnés ont une forte participation communautaire et des approches de co-création ou pratiquent un suivi participatif.
- Le conseil consultatif du mécanisme de subventions « Vivre dignement » comprend des organisations dirigées par des réfugiés pour assurer la participation significative des personnes déplacées. Une participation significative est envisagée dans l'ensemble du travail de l'établissement.

Accroître la localisation et l'intégration des silos grâce à des partenariats

PROBLÈMES À TRAITER : L'enquête sur [l'avancement de la localisation de l'aide](#) note : « si les partenaires locaux reconnaissent souvent qu'il y a eu des changements positifs en termes de pratiques ou d'organisation, ils se plaignent que les rapports de force généraux n'ont pas changé et que la responsabilité des décisions stratégiques est toujours partagée de manière inégale. Les auteurs de l'enquête parlent d'un processus de localisation entravé qui se trouve actuellement dans une impasse.

Par ailleurs, si depuis quelques décennies diverses réformes ont tenté de mieux lier les opérations humanitaires, de développement et de paix, elles n'ont pas été à la hauteur de leurs ambitions, comme l'a évoqué [Marc DuBois dans son article sur l'approche nexus](#).

Certaines des façons dont le mécanisme de subventions "Vivre dignement" tente d'amplifier la localisation et de surmonter les silos sectoriels, humanitaires, de développement et de paix consistent à renforcer les partenariats de la manière suivante :

- Les critères des appels à propositions indiquent que les propositions doivent être soumises par au moins deux partenaires, et l'un des partenaires doit être un acteur local.
- Afin de réduire les inégalités de pouvoir dans les partenariats et de renforcer le rôle des acteurs locaux, un accord de partenariat égal a été signé par tous les partenaires, tandis que le financement est fourni directement à tous les partenaires dans le but d'une répartition égale des rôles, des responsabilités et des fonds.
- Les appels à propositions du mécanisme de subvention ont encouragé les partenaires à construire des cadres logiques communs, qui ont conduit à des impacts et des résultats communs.
- Les appels à propositions exigeaient également que les propositions mentionnent au moins deux des cinq thèmes du

mécanisme de subventions « Vivre dignement » afin d'éviter une approche cloisonnée et de promouvoir la collaboration entre divers secteurs.

- Les premiers mois de suivi montrent que les appels mensuels unissent tous les partenaires et renforcent encore les partenariats entre acteurs, créant une dynamique pour le partage équitable des idées et des ressources.
- Le mécanisme de subvention exige également le dépôt de rapports narratifs conjoints qui sont signés par tous les partenaires, ce qui renforce la collaboration au sein des partenariats.
- La référence à la recommandation du [CAD sur le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix](#) dans le texte de l'appel à propositions a conduit la majorité des projets présélectionnés à l'avoir pris en compte et à l'aborder dans leurs propositions.
- Un webinaire sur la manière dont le mécanisme de subventions « Vivre dignement » aborde l'intégration et la programmation de liens a été proposé aux partenaires présélectionnés dans le deuxième appel à propositions.
- Tout en évitant d'éventuelles duplications, le mécanisme de subventions « Vivre dignement » a fait appel à des propositions pour s'appuyer sur et trouver des synergies avec d'autres projets (passés et présents), renforçant en outre les partenariats internes et promouvant la collaboration avec des acteurs externes.

Accroître une approche pansociétale

QUESTIONS À TRAITER : Le [rapport du Groupe de haut niveau sur le déplacement interne](#) note que les autorités, les universités, les médias, les ONG locales et les acteurs du secteur privé pourraient être beaucoup mieux engagés dans la lutte contre le déplacement interne. En effet, sans encourager une approche globale de la société au stade de la proposition, la grande majorité des propositions proviennent du secteur à but non lucratif, principalement des partenariats entre les OING, les OIG et les ONG, ce qui a été démontré par le premier appel à propositions du mécanisme de subventions « Vivre dignement ».

De plus, bien que les [chercheurs stimulent la création de connaissances dans l'élaboration de meilleures politiques et pratiques pour les personnes déplacées](#), la réalité est qu'il existe actuellement un écart important entre la recherche et la pratique.

L'UNOPS, étant « indépendant du mandat » en matière de programmation pour les déplacements forcés, est en position de force pour fonctionner comme un connecteur et un facilitateur entre les acteurs avec une variété de mandats. Afin d'accroître l'approche globale de la société, par exemple, le mécanisme de subventions « Vivre dignement » a mis en œuvre ce qui suit :

- Afin de diversifier les partenaires et d'aller au-delà du travail exclusivement dans le secteur associatif, lors du deuxième appel à propositions du mécanisme de subventions « Vivre dignement », des points bonus supplémentaires ont été attribués aux candidats qui se sont associés avec des autorités nationales ou locales, des instituts universitaires locaux ou des acteurs du secteur privé. Les résultats ont été positifs. Lors du premier appel à propositions, sur les 28 projets présélectionnés, seuls quatre comportaient un partenariat avec le secteur privé ou une collectivité (trois avec des collectivités et un avec le secteur privé). Cependant, après avoir souligné l'importance de la diversité des candidats lors de la sensibilisation et attribué des points bonus pour cela, sur les 29 projets présélectionnés dans le deuxième appel à propositions, quatre projets avaient des partenaires du secteur privé, 11 avaient un partenariat avec une entité de recherche et quatre avec une autorité locale. Quatre autres avaient prévu des collaborations avec des entités de recherche par le biais de sous-subventions.
- Pour mieux combler le fossé entre la recherche et la pratique, plus de la moitié des membres du comité d'évaluation externe sont des universitaires qui étudient les questions de déplacement forcé/développement. De plus, les membres des comités d'évaluation du mécanisme de subventions « Vivre dignement » étaient des chercheurs et des universitaires ayant une expertise dans les régions dans lesquelles les projets qu'ils évaluaient étaient basés, fournissant des informations et un contexte en ce qui concerne les questions socio-économiques et politiques.
- Lors de la conception de la composition du comité consultatif du mécanisme de subventions « Vivre dignement », l'approche pansociétale a de nouveau été l'un des principes directeurs. Par

exemple, en plus des organisations de la famille des Nations Unies, le Conseil consultatif comprend, entre autres, des organisations dirigées par des réfugiés/déplacés, le Conseil des migrations des maires, qui se concentre sur l'autonomisation des autorités locales,

[l'Association internationale pour l'étude de la migration forcée](#) (IASFM), qui représente les spécialistes du déplacement forcé, et Forus, qui est une organisation faîtière pour les plates-formes nationales d'ONG.

- Dans le même ordre d'idées, les partenaires de mise en œuvre ont reçu un guide pour les aider à constituer leur comité consultatif de projet local spécifique au projet, au cours duquel ils sont encouragés à être spécifiques au contexte et à diriger eux-mêmes le processus. Le document appelle les partenaires à inclure, entre autres, des universitaires, des acteurs de l'innovation et des autorités (sauf lorsque cela n'est pas possible en raison des règles d'engagement de l'UE et de l'ONU).

En résumé, la manière dont la stratégie et les appels à propositions des mécanismes de subvention ont été rédigés a considérablement influencé la programmation pour les personnes déplacées. Comme démontré ci-dessus, les donateurs et les autres responsables de la conception et de la mise en œuvre des instruments de financement ont à leur disposition des moyens à la fois importants et concrets pour accroître la participation des personnes déplacées, renforcer l'intégration et la localisation et promouvoir une approche pansociétale.

LiD Vivre dignement

Document d'apprentissage "Vivre Dignement" (LiD) 1